

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 11^e jour d'octobre 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Jacques Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Monsieur Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

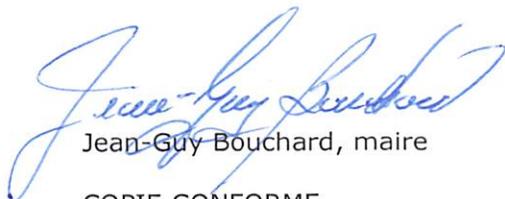
AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Jacques Bouchard, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 703 décrétant des dépenses en équipements de voirie d'un montant de 450 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ remboursable sur une période de 8 ans;

L'objet du règlement est décrit comme suit :

Description	Terme maximal	Total
Équipements de voirie	8 ans	350 000 \$

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 8 novembre 2022, en séance ordinaire.



Jean-Guy Bouchard, maire

COPIE CONFORME